

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 647 152**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **89 06622**

⑤1 Int Cl⁵ : E 06 B 9/82.

①2

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

②2 Date de dépôt : 16 mai 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 47 du 23 novembre 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : BRUNET Henri Joachin Victor. — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Henri Joachin Victor Brunet.

⑦3 Titulaire(s) :

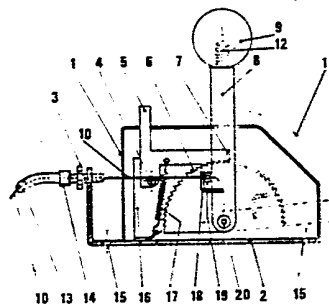
⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Levier de débrayage pour moteurs-freins électriques.

⑤7 L'invention concerne un levier à blocage automatique pour débrayer les moteurs-freins et permettre la manœuvre manuelle des dispositifs entraînés par ceux-ci, notamment pour les volets roulants, grilles de magasins, etc..., comprenant un socle 2 en tôle de 3 mm d'épaisseur supportant le mécanisme constitué par un bras 8 en acier solidaire d'un axe 20 et d'une roue dentée 6 elle-même soudée sur l'axe et munie d'un cliquet 7. Un capot 1 en tôle coiffe l'ensemble.

Le débrayage du moteur-frein est assuré par le câble sous gaine 10 fixé sur un ergot 18 soudé sur le bras 8 lorsque l'utilisateur tire sur la poignée 9 suivant le sens (vers le bas) indiqué par la flèche 11.

La mise en position embrayé s'effectue en appuyant sur le levier 5 qui libère le blocage par le cliquet.



FR 2 647 152 - A3

D

I

La présente invention concerne un levier à blocage automatique pour débrayer les moteurs-freins, et permettre la manoeuvre manuelle des dispositifs entraînés par ceux-ci, notamment pour les volets roulants, grilles, rideaux .

5 Ce levier est constitué selon les figures I, 2, 3, 4, par un socle (2) en tôle de 3 mm d'épaisseur, pliée à l'équerre d'un côté, supportant les mécanismes, et par un capot en tôle laquée de 0,8 mm d'épaisseur comportant des fentes (23 - 24 - 2I) pour le passage

10 Le capot est maintenu par deux vis à tôle (22) positionnées par les trous (26)

Le mécanisme comprend deux pièces en acier en forme d'équerre (I6 - 25) soudées par points sur le socle (2), dans lesquelles tourbillonne un axe en acier (20) sur lequel sont soudés un bras de levier (8) en fer plat et un quart de roue dentée (6) en acier.

15 Sur la pièce-équerre (I6) est fixé un cliquet (28) au moyen d'un axe (4) assurant sa mobilité; ce cliquet maintenu par un ressort (I7) vient s'engager par l'intermédiaire d'un ergot (7) sur la roue dentée (6). Le ressort (I7) est ancré sur la pièce-équerre (I6) dont

20 l'un des angles est relevé et percé-(FIG. 1 , 2 , 4).

La manoeuvre du cliquet est assurée par un levier (5) solidaire de celui-ci.

25 Sur le bras de levier (8) est soudée une patte-équerre (I8) percée pour recevoir le câble (IO) de débrayage du moteur-frein maintenu par un serre-câble (I9); le maniement du levier (8) est assuré par une poignée en matière plastique (9) vissée sur une partie filetée (I2) rapportée par soudure.

La zone d'évolution du levier (8) est d'environ 85° (II) ce qui représente une course du câble de 25 mm .

30 La tension du câble (IO) est réglable au moyen d'une vis creuse (I4) formant arrêt de gaine (I3); cette vis circule dans le filetage pratiqué dans le socle (2); un contre-écrou (3) bloque la vis après réglage.

Le socle est percé de trous pour sa fixation sur murs, ect....

35 En tirant selon sa zone d'évolution (II) le câble est tendu et actionne le débrayage. Le cliquet (28) compte tenu de l'inclinaison des dents de la roue (6) empêche le retour en arrière du levier , la position " moteur débrayé" est maintenue ; la remise en position " embrayé " s'effectue en tirant sur le levier (8)

tout en poussant le levier (5); des flèches sont tracées sur le capot pour indiquer le sens de manoeuvre des leviers(8 et 5).

En conclusion , ce dispositif permet la mise en service manuel rapide , de façon simple, par les occupants d'un local en cas de panne du système électrique et également en cas de sinistre, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des dispositifs actuellement en service (une force physique certaine est nécessaire pour activer ceux-ci). La simplicité de la fabrication et du montage permettent d'obtenir un prix de revient relativement bas pour cet appareil , compte tenu également de ses faibles dimensions qui

sont : Longueur 120 mm
Largeur 50 mm
Hauteur 60 mm
Poids 450 g

REVENDEICATIONS

1) Levier à blocage automatique pour débrayer les moteurs-freins équipant les fermetures genre volet roulant, rideau, grille, du type comportant un socle en équerre (2) supportant les mécanismes et un capot en tôle (1) doté de fentes (21- 23- 24) pour le passage des dispositifs de manoeuvre (5- 8) et du câble de débrayage (10).

2) Dispositif selon la revendication I caractérisé en ce que le socle (2) est plié à l'équerre afin de supporter le système de tension du câble constitué par une vis creuse (14) et d'un contre-écrou (3) laquelle circule dans le filetage pratiqué dans le socle (2).

3) Dispositif selon la revendication I caractérisé en ce que le mécanisme comprend deux pièces en forme d'équerre (16- 25) dans lesquelles tourillonne un axe en acier (20) sur lequel sont soudés un bras de levier en fer plat (8) et un quart de roue dentée en acier (6) sur laquelle vient s'engager un cliquet (28) par l'intermédiaire d'un ergot (7) .

4) Dispositif selon les revendications I et 3 caractérisé en ce que le cliquet (28) est maintenu sur la roue dentée par un ressort (17) fixé sur l'angle relevé et percé de l'équerre (16) soudée sur le socle (2) .

5) Dispositif selon les revendications I et 3 caractérisé en ce que sur le bras de levier (8) est soudée une patte-équerre (18) percée pour recevoir le câble de débrayage (10) maintenu par un serre-câble (19) .

1/3

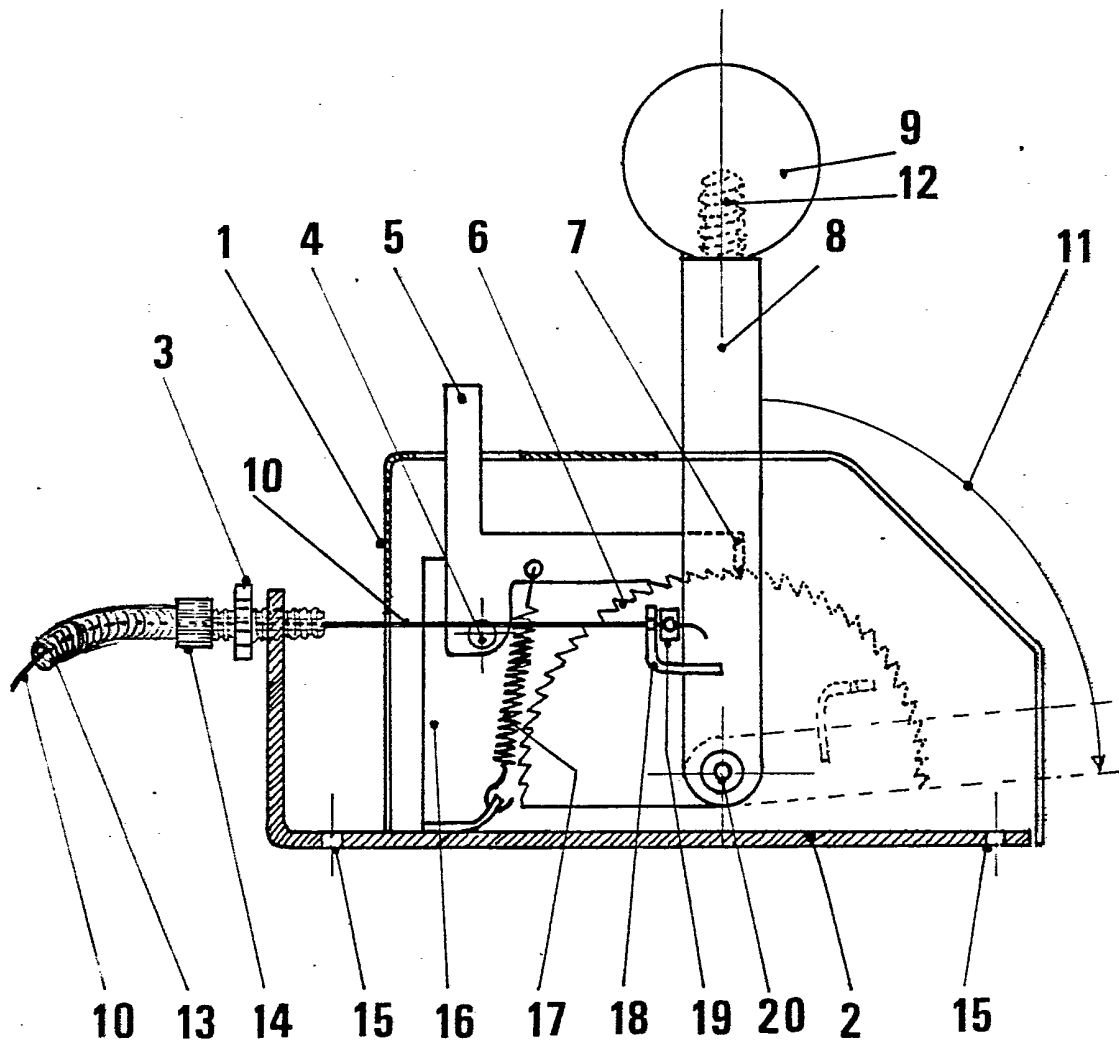


FIG. 1

2/3

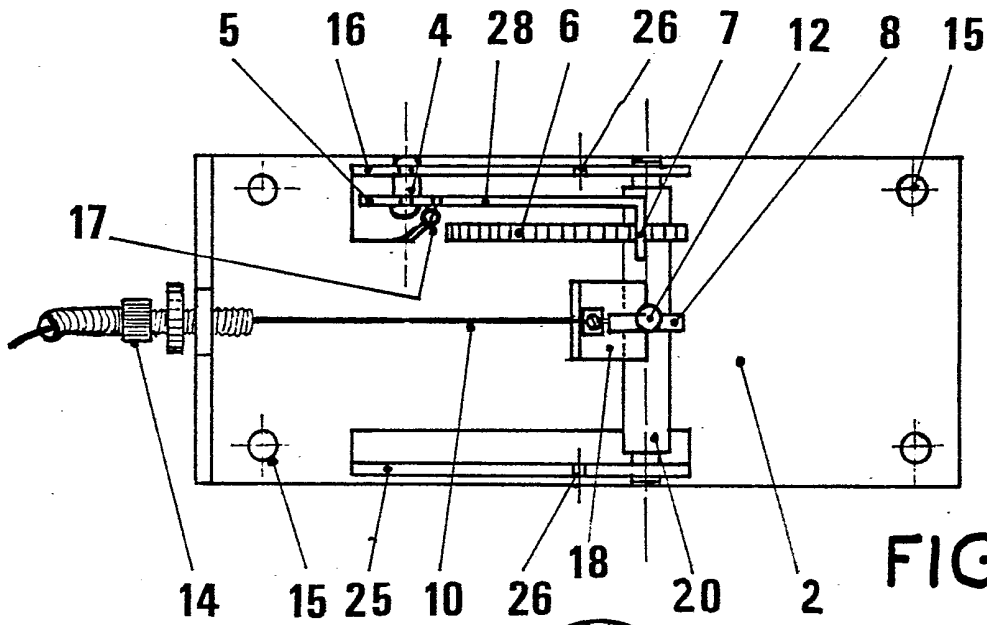


FIG. 2

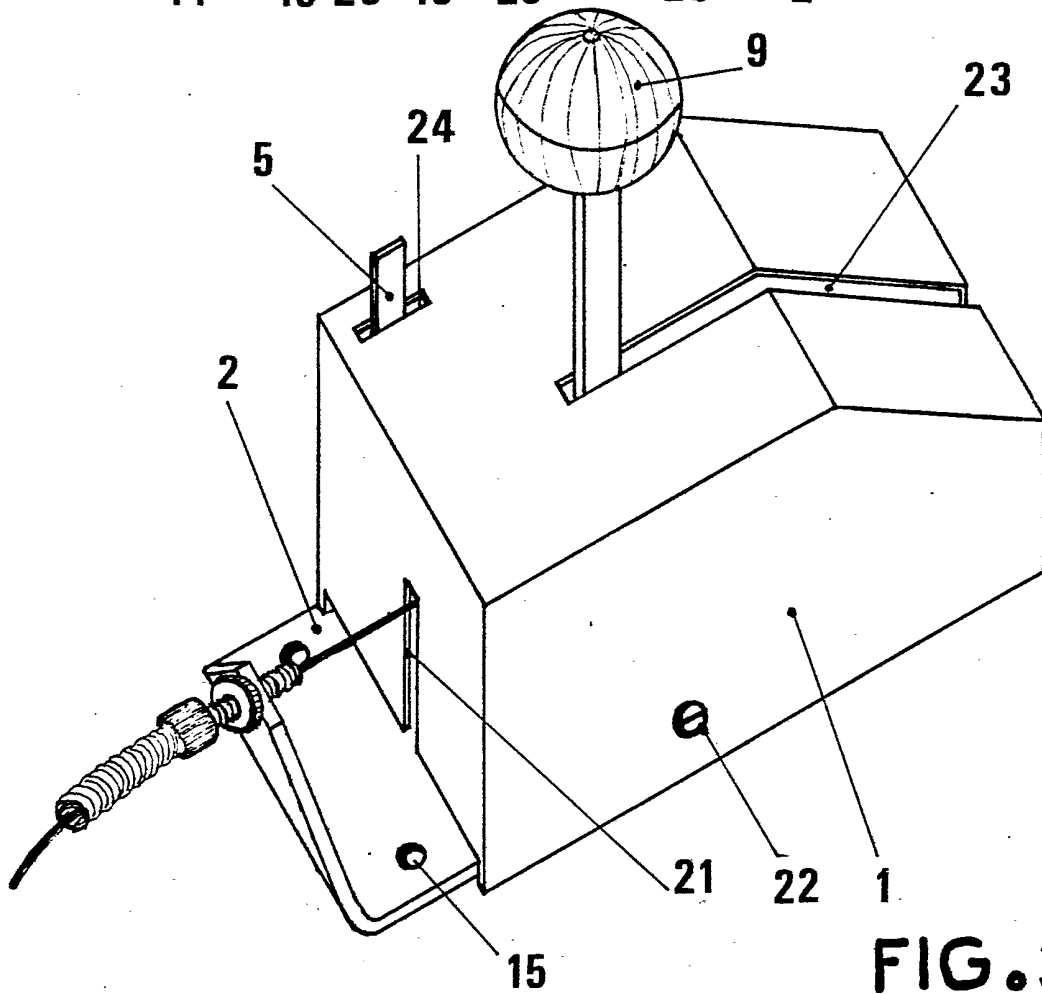


FIG. 3

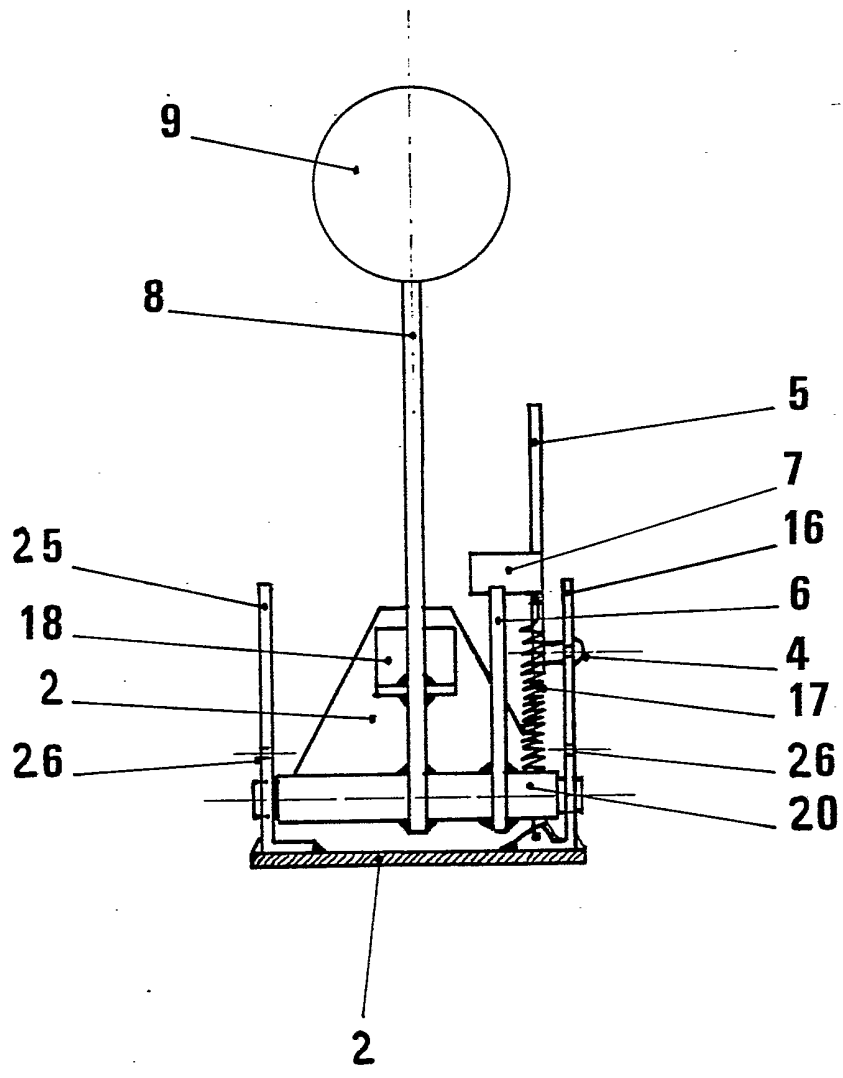


FIG. 4